

Le Courrier du Canada.

JOURNAL DES INTERETS CANADIENS.

JE CROIS, J'ESPÈRE ET J'AIME.

THOMAS CHAPPAIS Rédacteur en Chef.

LEGER BROUSSEAU, Editeur-Propriétaire.

Feuilleton du COURRIER DU CANADA

11 Avril 1888—No 39

LES

Travailleurs de la Mort

[SUITE]

Le regard du juge se fixa sur le prisonnier avec une grande curiosité; ce que lui avait dit Gaspard, corroboré par les paroles de la Maugrabine, indiquait un mystère dont la pénétration ferait honneur à sa sagacité de magistrat.

Loin de prendre la voix brève avec laquelle il avait interrogé les bandits, au lieu de masquer de sévérité son visage, dont l'habituelle expression était la bienveillance, le juge s'approcha du prisonnier avec une sorte de cordialité, et lui dit d'une voix douce :

—Je commence par vous prévenir que chacun des hommes interrogés par moi, m'a déclaré que, prisonnier de la bande de Gaspard, vous n'avez jamais pris part à ses crimes... Je ne viens donc pas à vous comme un juge, je suis prêt à vous tendre la main comme un ami. On doit la liberté aux innocents et la réparation aux victimes. Un mot de vous suffira pour qu'on vous élargisse.

Contre l'attente de Horster, le capitaine reçut cette ouverture avec une froideur presque dédaigneuse.

—Quel est le mot que vous attendez, Monsieur ? demanda-t-il.

—Il faut que je sache votre nom, que je reconstitue votre identité, et que je prouve à tous, comme j'en suis déjà convaincu moi-même, que vous n'avez jamais été complice des bandits.

—Non, dit le comte d'une voix grave, je ne pris jamais part à leurs crimes.

—Alors apprenez-moi...

—Rien... ajouta le prisonnier. Si abjects que soient les hommes au milieu desquels les pandours m'ont trouvé, ils ont fait acte de justice en ne m'accusant pas. Ni le chef, ni les subalternes n'ont intérêt à vous tromper... Rapportez-vous en à leur parole, en me rendant la liberté.

—Je ne le puis, répondit le juge vivement, non, je ne le puis.

—C'est fort simple pourtant. Si je ne suis pas coupable, pourquoi me gardez-vous ?

—Parce que le mystère planant sur cette aventure a besoin d'être éclairci.

—Quel mystère...

—On vous trouve dans une ferme, sous un déguisement dissimulant mal votre fortune probable et votre éducation certaine... Apprenez-moi ce que vous faisiez dans cette ferme aux portes de Trieste, pourquoi vous ne portiez pas l'habit de votre condition, et quelles raisons vous ont empêché de racheter votre liberté à la bande d'Orsol.

—Monsieur le juge, répondit Carlo Alberti, les raisons qui ne me permirent pas de révéler mon nom aux bandits, sont les mêmes qui m'empêcheront de vous répondre.

—Mais Monsieur ! s'écria Horster, vous ne calculez pas les suites d'un pareil silence.

—Vous vous trompez, répondit faiblement le prisonnier.

—On dira, reprit Horster, que les affirmations des bandits au sujet de votre innocence sont une ruse pour faire mettre en liberté le membre le plus intelligent de leur association. La justice croira que seul vous connaissez le secret des trésors enfouis par ces misérables, que d'autres bandes des brigands se ramifient à celle d'Orsol... que l'on cherche à égarer la conscience des juges, et que l'on joue pour elle une comédie misérable.

—Cet avis est-il le vôtre ? demanda tranquillement le prisonnier.

—Comment voulez-vous que je me fasse une opinion ? s'écria Horster. Si je regarde votre front, si j'interroge votre regard, j'y trouve ce que Dieu mit comme un sceau sur ses créatures privilégiées, mais depuis que j'exerce le sacerdoce de la justice, j'ai vu le visage de bien des coupables usurper le calme de l'innocence, et bien des yeux qui m'avaient semblé purs cacher de criminels mystères. Votre voix est calme, votre maintien paisible, vous paraissez en pleine possession d'une volonté intelligente; mais en même temps vous persistez à me dérober un secret que j'ai le plus grand intérêt à connaître; un secret dont vous devez la révélation non pas à moi, Horster,

mais à la société que je représente...

—Je sais cela, Monsieur.

—Et vous persistez ?

—Je persiste.

—Vous vous perdrez ! fit le juge.

—Vous vous trompez, Monsieur, je suis perdu.

—Je suis obligé, maintenant, de vous comprendre dans la liste des bandits.

—C'est votre devoir.

—Vous serez condamné avec eux.

—Soit !

—Ni leurs dénégations ni les vôtres ne vous sauveront de la torture et de la mort.

—Ce sera une souffrance ajoutée à beaucoup d'autres, Monsieur.

—Voilà qui est horrible ! s'écria Horster ! Quelque chose me dit que vous n'êtes pas un misérable. Je pressens dans votre silence une fatalité que vous n'êtes pas le maître de déjouer... Je voudrais pouvoir vous venir en aide, et vous me réduisez à l'impuissance.

—Dieu tient compte, aux juges de leur compassion, Monsieur ; il en est tant dont la sensibilité s'est éteinte au contact des méchants... Pour moi, je vous remercie, et ce m'est, croyez-le, un grand adoucissement aux tristesses de ma situation, que de me savoir plaint par un honnête homme.

—Voyons, reprit Horster, vous avez souffert, beaucoup souffert... Une douleur immense a brisé votre vie...

Mais n'avez-vous plus rien à espérer ? Ne reste-t-il pas sur la terre un seul être qui vous aime et à qui vous teniez par toutes les fibres de la tendresse : un père, une mère, une sœur, une compagne ? Vous trouvez-vous bien le droit d'aller, pour ainsi dire au devant de la mort ? Ne commettez-vous point un crime réel, en refusant de prouver votre innocence au sujet des forfaits dont on peut vous accuser ?

—Monsieur, répondit Carlo Alberti, vous êtes en face d'un homme sans patrie ayant pour nom l'Etranger, qui ne se réclame de personne... et qui subira la sentence prononcée par les hommes sans blasphémer Dieu, qui lui ouvrira ses bras, sans maudire ses juges, qui l'auront condamné suivant les présomptions.

—Vous ne me direz rien de plus ?

—Rien ! répondit Alberti.

Horster fit un mouvement brusque pour tendre la main au prisonnier. Il sentait au fond de son cœur que cet homme ne pouvait être un criminel. Mais le juge reprit le geste instinctif de l'homme, et le magistrat sortit du cachot le front baissé, le cœur serré par un doute poignant.

Quant au comte Alberti, cachant son front dans ses mains enclinées, il songeait à Agnès, et il pleurait.

(A suivre)

La maison de Jeanne d'Arc

C'est le titre d'un article que nous venons de lire dans la "National". Son auteur, un écrivain du nom d'Ernest Leblanc, y signale avec faveur une idée saugrenue dont le "comité républicain de la fête civique de Jeanne d'Arc" est l'éditeur responsable. Il s'agit tout simplement de "laïciser" la maison de Jeanne d'Arc, à Domrémy.

Rappelons, pour ceux qui pourraient l'ignorer ou l'avoir oublié, que la maison de Jeanne d'Arc est la propriété du département des Vosges depuis l'année 1818. Trois ans plus tôt un Prussien avait osé offrir de s'en rendre acquéreur pour un bon prix. Celui qui l'habitait, un brave paysan nommé Nicolas Gérardin, eut un refus plein d'indignation. Mais à des Français qui devaient en faire un monument départemental, il la céda volontiers pour la moitié du prix qu'y mettait le Prussien. C'était sous la Restauration, et l'on eut la bonne pensée de placer des vierges voutées au service de Dieu à la garde de la chaumière où naquit la Pucelle. C'est cet état de choses que le "comité républicain de la fête civique de Jeanne d'Arc" a conçu le dessein de faire cesser. Les motifs que donne à l'appui de cette prétention l'écrivain du "National" sont d'une bassesse révoltante. Qu'on en juge.

Depuis 1830, par suite de diverses combinaisons administratives, la congrégation, qui n'avait la qu'une institutrice, a su faire attribuer la garde de la maison à une seconde religieuse. "La fonction est d'un si fructueux rapport, qu'en 1836, la rente royale ayant été exclusivement attribuée à l'institutrice, la congrégation déclara se contenter de cette somme annuelle de 360 francs pour les deux religieuses", institutrice et gardien-

ne. Le conseil général accepta cette offre. Si bien qu'il se trouve que la République a placé deux religieuses ou la Restauration n'en avait mis qu'une, et "qu'elle confie à une congrégation la garde d'une maison confiée primitivement à un laïque."

C'est à cette contradiction que le comité souhaite de mettre fin. Il rappelle avec à propos que le département de la Seine-Inférieure a donné en 1865 un bon exemple au département des Vosges. Sur la pétition de la municipalité de Domrémy, la "Tour Jeanne d'Arc" à Rouen, fut à cette époque rendue publique, sa garde retirée aux religieuses et confiée à des laïques. "En somme, le comité ne demande guère que le retour à l'état de choses qui existait pendant la Restauration et que, d'autre part, on réclame la disposition des religieuses, il y a contradiction. Le "National" lui-même, en parlant d'une "seconde" religieuse orpheline à la garde de la maison depuis 1830, reconnaît implicitement qu'il y en avait une sous la Restauration. Et, en effet, c'était la condition posée par le roi Louis XVIII lorsqu'il accorda, sur sa cassette, une somme de 8,000 francs destinés à fournir une rente annuelle de 400 francs pour l'entretien d'une maîtresse d'école attenante à la maison de Jeanne d'Arc, que cette maîtresse, une religieuse devait avoir en garde. Si le vieux paysan Nicolas Gérardin occupa ce poste jusqu'à sa mort, ce fut, sur sa demande, en considération de son culte pour la mémoire de Jeanne d'Arc. Est-ce de ces sentiments que sont animés aujourd'hui ceux qui, en "laïcisant" comme ils disent, la maison de Jeanne d'Arc, cherchent à dénaturer le caractère de sa mission providentielle ?

Que telle soit l'idée à laquelle ils obéissent, c'est ce qui ressort en plein de l'article qui nous occupe. Nous dédaignons les ignobles calculs que le rédacteur du "National" prête au clergé en cette affaire. Il paraît que ces calculs-là ont cours chez le public du "National" puisque ce journal les prête si libéralement aux autres. Pour faire justice de ces imputations, nous n'avons qu'à les cloquer au pilori. Nous citons :

Il faut prévoir l'énergique résistance du clergé et de ses amis. "Car il ne s'agit pas seulement de la bonne Lorraine, il s'agit aussi d'un bon revenu. Les petits bénéfices ne sont point à dédaigner. Les temps deviennent durs." La loi s'altère, à en juger par la diminution des aumônes et présents de toutes sortes, qui se font plus rares dans les pieuses escarcelles. Défendre les sources des prébendes ecclésiastiques, n'est-ce pas défendre l'Eglise elle-même ? Nous plaignons sincèrement des adversaires qui ont recours à de tels arguments, mais nous croirions faire injure au clergé si nous prenions la peine de relever des insinuations qui ne sont des déshonorements que pour ceux qui se les permettent. Passons à autre chose.

L'écrivain du "National" ajoute : "Parmi les contradictions, les revirements imprévus qui singularisent l'histoire du clergé de France, il n'en est guère de plus édifiants que sa conduite vis-à-vis de Jeanne d'Arc et de sa mémoire. Vivante, il a entravé sa mission libératrice. Prisonnière, il la calomnie, la juge, la condamne et la brûle. morte, il prétend la réhabiliter en l'entourant de légendes apocryphes, en la confisquant comme une Marie Alacoque militaire."

"Il faut le dire et le répéter, en effet, pour rendre hommage à la vérité : la condamnation de Jeanne d'Arc n'a pas été, comme le clergé le dit et le fait dire par les historiens à ses gages, le forfait de quelques juges vendus aux Anglais. C'est le forfait de tout le clergé de France, renforcé des plus fameux théologiens du temps. Le procès dura sept longs mois. Où est-il l'homme de Dieu qui éleva la voix pour défendre l'innocente Pucelle ?

Ces victoires, "qui ne venaient ni d'eux ni des leurs" ces miracles du patriotisme qu'ils n'avaient point commandés, dont la gloire ne leur reviendrait point, n'étaient ce pas assez pour exciter contre Jeanne les haines féroces des maîtres de la crédulité publique ? "Le patriotisme laïque" de la pauvre fille, s'il n'était pas une concurrence à leur apathie repue, n'était-il pas une menace pour leur puissance et leur popularité ?

Le "patriotisme laïque" de Jeanne d'Arc, voilà certes une trouvaille ; malheureusement pour l'auteur, cette trouvaille ne mérite qu'un nom. Entre ineptie et impudence, il a le choix : mais il n'échappera pas à l'une

ou l'autre de ces qualifications. N'ait-il donc rien lu de l'histoire, lui qui prétend la débarrasser des "légendes apocryphes", et ne sait-il pas que le caractère religieux du patriotisme de Jeanne d'Arc est au contraire la vérité historique la mieux établie d'après le témoignage des érudits les moins suspects ? N'y paraît-il pas à chaque page de ce procès reconstitué dans tous ses éléments par J. Quicherat, qui n'était certes pas un clercal ?

Pour Jeanne, comme le dit fort justement M. Siméon Luce : "le nom de Jésus n'est pas seulement en tête de ses lettres, dans le pli de son étendard, et jusque sur l'anneau mystique qu'elle porte au doigt ; il est surtout au plus profond de son cœur. Elle ne se borne pas à adorer Jésus, comme son Dieu ; elle reconnaît en lui le vrai roi de France, dont Charles VII est le seul légitime représentant." Et que dire de son "conseil", ainsi qu'elle appelait saint Michel, sainte Catherine et sainte Marguerite, dont les voix lui révélaient sa mission et en qui elle se confiait toujours pour résoudre soit des difficultés suscitées par les guerriers, soit les questions posées par les faux docteurs de Rouen ?

Reste son procès, à propos duquel on nous parle des "contradictions et des revirements" qui singularisent l'histoire du clergé de France. Or, ici encore l'écrivain du "National" prouve qu'il ne sait pas un mot d'histoire ou qu'il la fausse outrageusement. De contradictions et de revirements sur Jeanne d'Arc il n'y en a en, en effet, à aucune époque dans l'Eglise. Car l'Eglise n'a jamais admis qu'on pût lui imputer l'œuvre d'un homme accomplie à Rouen par des juges pévécateurs. Dans son beau livre sur Jeanne d'Arc, le P. Ayroles observe très justement que les "tortionnaires" de l'inique tribunal de Rouen comptèrent presque tous parmi les Pères les plus influents du concile de Bâle, dont nous n'avons pas besoin de rappeler le caractère schismatique. Mais si des docteurs de l'Université de Paris, alors en pleine rébellion gallicane, trempèrent en trop grand nombre dans cet abominable forfait, il est faux de dire que ce fut "le forfait de tout le clergé de France", car Jeanne avait pour elle les docteurs de l'Université parisienne réfugiés à Poitiers, les religieux franciscains qui avaient alors une si grande action, et tous les membres du clergé qui faisaient des vœux pour la cause du roi de France.

N'est-ce pas encore faire mépris de l'histoire que de demander ironiquement où est l'homme de Dieu "qui éleva la voix pour défendre l'innocente Pucelle" ? Au mépris des plus grands périls, cette voix se fit entendre en face même des juges pévécateurs. Il suffit de nommer les deux religieux dominicains Martin Ladvenu et Lambert de la Pierre, le chanoine Houpeville ; le savant canoniste Lohier. Et, pen d'années après n'est-ce pas du clergé que vint l'initiative de cette révision du procès terminée par une sentence réparatrice que formula Jean Bréhal, délégué du Saint Siège, avec l'archevêque de Reims et les évêques de Paris et de Coutances ? Or que disait cette sentence : "Nous disons, prononçons, jugeons et déclarons que lesdits procès et sentence sont une œuvre manifeste de fraude, de calomnie, d'iniquité, de contradiction, d'erreur de fait et de droit."

Ainsi vengée par les soins de l'Eglise, la mémoire de Jeanne d'Arc est désormais trop bien gardée par les catholiques pour que la libre pensée puisse jamais la souiller de ses éloges suspects. Contre ce caractère de laïcisme dont on voudrait odieusement affubler son patriotisme, toute la vie de Jeanne d'Arc proteste avec horreur. Aussi avons nous confiance que la précieuse chaumière où son cœur sentit les premiers appels des voix célestes ne deviendra pas la proie des entreprises libres-penseuses. Ah ! plutôt qu'elle devienne, selon le vœu du P. Ayroles, le centre d'une splendide basilique où elle serait enchaînée comme une relique et où l'on invoquerait, avec le glorieux archange saint Michel la douce et vaillante Pucelle, s'il plaît à Dieu que, selon le vœu des cœurs catholiques, elle soit un jour placée sur les autels comme la patronne céleste de cette France qu'elle a tant aimée et où il y a toujours si grande pitié !

AUGUSTE ROUSSEL.

La politique de Frédéric III

Le manifeste semi-philosophique par lequel Frédéric III prit possession du pouvoir charma et enflamma certains journaux au point de leur faire dire que l'Allemagne avait pour empereur un sage qui, si son règne se prolongeait, donnerait à son peuple la liberté politique et religieuse, à l'Europe la paix, le désarmement, la prospérité. Et déjà, pour bien apprécier et bien glorifier Frédéric III, on saluait en lui un "nouveau Marc-Aurèle."

Prendre Marc-Aurèle, le persécuteur des chrétiens, pour le type du souverain respectueux des croyances religieuses contraires au culte officiel, c'était un peu vil ; mais l'enthousiasme n'y regarde pas de si près.

Aujourd'hui on parle autrement. Les messages de Frédéric III à ses Chambres et sa proclamation à l'Alsace-Lorraine ont calmé ces échauffés. Les uns se taisent ; les autres insinuent que le nouvel empereur, subissant l'influence de M. de Bismarck et du parti militaire, a changé de langage et de politique. Erreur ! Il a, tout au plus, ayant des choses différentes à dire, pris un autre ton.

Rien dans sa proclamation à la Prusse et à l'Allemagne ne promettrait des institutions libérales et n'annonçait l'intention de modifier le moins du monde la situation légale de l'Alsace-Lorraine. Il se bornait à repousser l'idée de guerres nouvelles, à condamner le socialisme d'état, si cher à M. de Bismarck, à souhaiter la pacification religieuse et à indiquer que le gouvernement, sans rien abandonner de ses prétentions, aurait la main moins lourde.

Ce langage était bon, il devait déplaire au grand chancelier ; mais s'il faisait espérer des adoucissements, s'appliquant au régime intérieur de l'Allemagne, il n'accordait rien et même ne promettait rien ni à l'Alsace-Lorraine, ni à l'Europe. Tout au contraire, il disait : Tous nos armements seront maintenus et nous entendons rester sur le pied de guerre.

Frédéric III, que ses tendances personnelles peut-être et, certainement, l'état de sa santé portent à désirer, non la vraie paix, mais la prolongation du "statu quo", a donc tout simplement, laissé voir ce désir dans son premier manifeste. De plus, il s'y est donné le plaisir de philosopher. Cette attitude, qui lui a valu au dehors de naïfs applaudissements, n'ayant guère réussi chez lui, il a jugé bon de revenir à la note prussienne et allemande, laquelle dit naturellement que Frédéric III, quant au fond, continuera Guillaume Ier. Il fallait s'y attendre, et ceux qui en sont surpris prétent à rire. M. de Bismarck a reçu sans doute au début du nouveau règne un camouflet qui semblait annoncer une pleine disgrâce ; mais au lieu de se fâcher et de se retirer, il est resté et il triomphe.

Nous ne sommes pas de ceux que ce résultat surprend. Dès le premier jour nous avons dit que Frédéric III, bien qu'il pût parler, le cas échéant, en philosophe et en humanitaire, resterait, dans la pratique, fidèle au génie de sa race et aux aspirations de son peuple.

Ne quittons pas ce sujet sans reconnaître que l'Allemagne a fait à son vieil empereur de nobles funérailles. Nous ne parlons pas ici du luxe des cérémonies, nous parlons de l'accent respectueux, patriotique et chrétien qui a marqué tous les discours officiels. Et si ce n'est là qu'une fidélité de forme aux traditions, c'est encore une grandeur et une force que d'avoir gardé, malgré l'hérésie, cette fidélité-là.

EUGÈNE VEUILLLOT.

Bazar du Patronage

Le Bazar annuel de l'Œuvre du Patronage, s'ouvrira à la SALLE JACQUES-CARTIER, le 16 AVRIL prochain.

DINERS : Table St-Félix.—Mmes A. Racine, F. Gourdeau.

RAFRANCHISSEMENTS : Table St-Vincent de Paul.—Mlle O. Dorval, Mmes A. Boucher, J. M. Tardivel.

LUXE : Table Notre-Dame.—Mme P. H. Jolicoeur.

Table St-Joseph.—Mmes J. G. Tourangeau, F. X. Berlinguette.

Table St-François d'Assise.—Mmes Gravel, M. Annet.

Table Saint-Roch.—Mmes F. Labrecque, E. Marceau.

Table du Saint-Rosaire.—Mmes F. Filion, J. Richard, O. Migné.

Table Saint-Sauveur.—Mmes F. Auger, F. Martineau, B. Vaillancourt, M. Robitaille, A. Miller, Mlle M. Plénet.

Québec, 24 MARS 1888.

Guide des Voyageurs

Chemins de Fer

CHEMIN DE FER DU PACIFIQUE CANADIEN

DÉPART DE QUÉBEC

Train Express direct à 1.30 h. p. m.

Train Express direct à 10.03 h. p. m.

Le train du dimanche part de Québec pour Montréal à 3.30 heures p. m.

QUÉBEC ET LAC ST-JEAN

Allant au Nord

6.35 A. M. Train mixte laissera Québec pour St-Raymond arrivant à 10.10 a. m. et se rendant à la Rivière à Pierre les mercredis et vendredis, arrivant à 11.50 h. a. m.

5.30 P. M. Train de la malle tous les jours, arrivant à St-Raymond à 7.15 et à la Rivière à Pierre à 8.15 p. m.

Allant au Sud

6.00 A. M. Train de la malle laissera la Rivière à Pierre tous les jours (St-Raymond 7.00 a. m.) pour Québec arrivant à 8.45 a. m.

2.15 P. M. Train mixte laissera St-Raymond tous les jours (Rivière à Pierre les mercredis et vendredis à 12.20 p. m. pour Québec arrivant à 6.10 p. m.)

GRAND-TRONC

TRAIN MIXTE

2.00 P. M.—Train mixte laissera la Pointe Lévis pour Richmond et tous les points de l'Est et l'Ouest, arrivant à Montréal à 8.00 P. M.

TRAIN DU SOIR

8.30 P. M.—Express pour Richmond, Sherbrooke, Island, Poud, Gorham, Lewiston, Portland, Montréal et tous les points de l'Ouest et l'Est, et du Sud-Ouest et du Nord-Est.

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL

Trains laissera Lévis pour Halifax et St-Jean à 8.00 a. m.

Pour la Riv.-du-Loup et Ste-Flavie à 11.15 a. m.

Pour la Riv. du Loup à 5.55 p. m.

Ces trains circulent sur l'heure du Eastern Standard Time.

Bateaux à Vapeurs

QUÉBEC ET LÉVIS

Les bateaux font le trajet entre Québec et Lévis tous les demi-heures. Prix 10 cents pour chaque passage.

TRAVERSE DE QUÉBEC À LÉVIS.

QUÉBEC | LÉVIS

A. M. | A. M.

7.30 Malle pour | 6.30 Train mixte de la

modération pour P. M. | Riv. du Loup.

10.30 Malle pour la | 2.00 Malle de la Riv.

Rivière du Loup. | du Loup.

P. M. | 6.00 Malle de la Riv.

5.00 Accommodation | pour la Rivière du

Loup. | Loup.

Pour le Québec Central

P. M. | A. M.

12.30 Express pour | 11.30 Train mixte de

Sherbrooke | Saint-Joseph.

P. M. | P. M.

2.00 Train Mixte | 3.30 Express de

pour St-Joseph | Sherbrooke

TRAVERSE DU GRAND TRONC

LAISSERA

QUÉBEC | STATION DE LÉVIS

P. M. | A. M.

1.30 Train Eclair | 7.00 Malle de l'Ouest

pour l'Ouest. | P. M.

P. M. | 2.00 Express de l'Ouest

7.30 Malle pour | 7.00 Train Mixte de

l'Ouest. | Richmond.

Voies intermédiaires pour fret.

Chars Urbains

LIGNE DE LA RUE ST-JEAN

Voyagent tous les jours de 8 hrs du matin à 8 heures du soir, et font le trajet tous les 10 minutes entre la barrière Ste-Foye et le bureau du Courrier du Canada. Prix : 5 cents.

LIGNE DE ST-ROCH

Font le trajet tous les 15 minutes entre la barrière St-Valier et le marché Champlain, tous les jours depuis 6 hrs du matin jusqu'à 9.25 hrs du soir

Prix : 5 cents.

Lignes d'Omnibus

CAP-ROUGE

Départ du Cap-Fougé à 8.45 a. m., arrive à Québec à 10 heures a. m.

Départ du Bureau de Poste, Québec, pour Ber-

gerville et le couvent de Sillery à 11.45 a. m.

Départ de l'Eglise de Sillery à 1 heure p. m., arrive à Québec à 2 heures p. m.

Départ du Bureau de Poste pour le couvent de Sillery et Cap-Rouge à 4.15 p. m.

SOMMAIRE

FEUILLETON.—Les travailleurs de la mer
La maison de Jeanne d'Arc
La politique de Frédéric III
L'ordre de Malte en Amérique
Petite gazette
Le Rév. M. Beaudet
Echos

ANNONCES NOUVELLES

Soumissions.—Wm Smith
Importation du printemps—Behan Brothers
Has varices d'alpiaz
Liniment gencou
Ligne Allam—Voir 4ème page.
Printemps—Behan Brothers
Baser du Patronage
Eau Minérale de St-Léon—MM. Gingras, Langlois
et Cie

CANADA

QUEBEC, 11 AVRIL 1888.

L'ORDRE DE MALTE

EN AMÉRIQUE.

M. Roy fait le reproche à M. de Montmagny d'avoir empêché les colons de s'établir dans la rivière St-Charles, quand la nature et les besoins du commerce devaient la leur indiquer.

“ Dans le commencement, dit-il, on voulait bâtir la ville dans la vallée de la rivière St-Charles.”

Les Récollets avait en effet fondé leur maison à l'endroit où est aujourd'hui l'hôpital-général. Les Jésuites, de leur côté, en avaient fait autant sur l'autre rive de la rivière St-Charles, à sa jonction avec le ruisseau Laitet. Ce furent les seuls. Tout le monde sait que la rivière St-Charles s'avancit autrefois dans les hautes marées presque au pied du cap, et que pour se rendre à l'hôpital-général il fallait traverser une savane marécageuse. Le terrain était donc peu propice pour y asseoir des maisons de commerce. Du reste, quand M. de Montmagny arriva à Québec en 1636, les colons étaient déjà tous groupés près du fort St-Louis, à la haute-ville, soit par la crainte des sauvages, soit pour la raison susdite. Les Récollets avaient quitté Québec en 1629 pour n'y revenir que 41 ans plus tard : les jésuites, de retour en 1638, avaient eux aussi abandonné leur maison de la rivière St-Charles. Comment M. de Montmagny peut-il être tenu responsable de cet état de choses ? S'il est quelqu'un de blâmable dans cette affaire, c'est plutôt Champlain, qui n'était pas chevalier de Malte. Car, il ne faut pas l'oublier, M. Roy, toujours pour prouver sa thèse, prétend que M. de Montmagny en fortifiant Québec, forçait les habitants et les religieux à se grouper autour du fort St-Louis, et que par ce déploiement militaire il voulait imiter de Poincey dans son île de St-Christophe, toujours pour la plus grande gloire de la chevalerie de Malte.

Une autre assertion nous semble risquée :

“ Le gouverneur, dit M. Roy, à part 25,000 livres d'appointement par an, entretenait une garnison de 70 hommes. On lui avait demandé de tenir bonne garde dans les postes élevés sur le Richelieu comme une barrière contre les excursions iroquoises. Il laisse démanteler ces forts, rappelle les garnisons dans Québec où il se cantonne, et garde les recrues qu'on lui envoie de France.”

L'accusation est grave. M. de Montmagny reçoit de l'argent et des hommes pour protéger la colonie ; il détourne les hommes de leur mission et néglige les forts pour mieux se mettre à l'abri. En arrivant au pays, M. de Montmagny s'occupa de fortifier du mieux qu'il put la petite colonie des Trois-Rivières. C'est Ferland qui le dit : “ A la suite d'un voyage dans lequel il visita Trois-Rivières, l'habitation de ce poste fut agrandie de deux corps de logis, d'un magasin et d'une plateforme garnie de canons.” Six ans plus tard, craignant que les Iroquois ne prissent un goût trop prononcé pour la chair française, suivant l'expression de Ferland, il bâtit un fort à l'entrée de la rivière Richelieu. Le 13 août 1642, il arrivait à Sorel, avec trois barques portant des ouvriers, des recrues récemment arrivés de France, et du canon. Jusqu'à présent M. de Montmagny ne mérite certainement pas

d'être accusé de négligence. Il est vrai que le fort Richelieu fut abandonné en 1646, et que les Iroquois le brûlèrent l'année suivante. Il est également vrai que le gouverneur recevait 25,000 francs par année sur les profits obtenus par la vente des pelleteries. Cette somme devait être consacrée à payer ses appointements et ceux de ses lieutenants à Québec et aux Trois-Rivières, des officiers et des soldats pour entretenir les forts de ces lieux d'armes, de munitions de guerre. Ces conditions, comme on le voit, ne se rapportaient en rien au fort de la rivière Richelieu. M. de Montmagny ne battait pas monnaie et il ne pouvait entretenir une garnison sans argent. C'est ce qui l'engagea avec raison à rappeler à Québec les recrues cantonnées sur les rives du Richelieu. M. de Maisonneuve était aux prises avec les mêmes difficultés à Montréal. Il manquait de moyens de défense, et tous les deux ou trois ans force lui était de passer en France pour obtenir des secours toujours trop lents à venir. La société de Montréal, puissamment organisée pourtant, ne tenait pas toutes ses promesses, et elle a été la cause que la colonie de l'île a été vingt fois plutôt qu'une à deux doigts de sa perte.

Il y aurait plusieurs opinions controversables à relever dans la brochure de M. Roy, mais je crois en avoir dit assez pour bien faire comprendre sa thèse et le développement qu'il en donne. J'arrive sans m'attarder davantage à faire l'examen des autorités qui ont fait conclure à M. Roy qu'il y a eu à Québec sinon un prieuré, du moins une maison importante, quoique non terminée. Ces derniers mots sont de Knox, autorité respectable, bien qu'il ait commis des erreurs grossières dans son journal.

Mais au témoignage de Knox j'en oppose un autre qui a pour le moins autant, sinon plus de valeur. C'est celle de M. Thompson, vieux soldat écossais, venu à Québec en 1759, dans le même temps que Knox, avec l'armée du général Wolfe. Thompson s'est fixé à Québec après la conquête, et en 1784, on l'y retrouve encore. Le général Haldimand, qui gouverna la colonie de 1778 à 1785, l'avait choisi pour surveiller les travaux de reconstruction du château St-Louis. M. Thompson enregistrait dans son journal tous les détails des travaux, ainsi que les événements les plus remarquables qui se déroulaient à Québec et dans les environs. C'est en cette année de 1784 que les ouvriers chargés de niveler la cour du château firent la trouvaille de cette pierre que j'ai déjà mentionnée. Suit l'extrait du journal de M. Thompson qui rapporte ce fait :

1784, 17th September.

“ The miners at the Château in leveling the yard dug up a large stone from which I have described the annexed figure. I could wish it was discovered soon enough to lay conspicuously in the wall of the new building in order to convey to posterity the antiquity of the Château St-Louis, however I got the masons to lay the stone in the cheek of the gate now building.”

Voici un homme, qui a vécu à Québec depuis vingt-cinq ans. Il vient nous dire dans un journal tenu avec le soin le plus minutieux, qu'il aurait bien désiré avoir découvert plus tôt cette pierre monumentale pour l'incruster dans la muraille du vieux Château afin d'en perpétuer l'antiquité. La signification de cette phrase est facile à saisir. Cette relique importante du vieux château posée dans le mur de la nouvelle construction aurait rappelé aux générations futures le souvenir de l'ancien. Thompson affirme donc par là que cette pierre avait appartenu au château St-Louis. Ce témoignage est tout aussi digne de foi que celui de Knox. Si la maison imposante des chevaliers de Malte eût existé en 1759, comme l'affirme Knox, Thompson l'aurait vue. Si une grande pierre portant les armes de l'ordre eût été incrustée dans le mur de façade, comme l'a écrit M. l'abbé Bois à M. J. M. Lemoine, il en aurait pris connaissance et son journal en eût certainement fait mention.

L'autorité de Knox se trouve donc renversée par Thompson, témoin véridique et consciencieux.

(A suivre)

PETITE GAZETTE

Nous sommes heureux d'apprendre que M. l'abbé Bégin est maintenant beaucoup mieux, et qu'il peut vaquer à ses occupations usuelles.

Une requête a été signée par Sa Grandeur Mgr Fabre de Montréal, et par un très grand nombre de citoyens, au nombre desquels plusieurs protestants, demandant l'érection sur le sommet de la montagne d'une statue de la sainte Vierge, au coût de \$75,000 à \$80,000.

Parlement Fédéral

LE TRAITE DES PECHERIES

DISCOURS DE SIR CHARLES TUPPER

Chambre des Communes

Ottawa, 10 avril 1888.

L'orateur prend le fauteuil à 3 h. Sir C. Tupper se lève pour proposer la seconde lecture du bill relatif à un certain traité entre Sa Majesté britannique et le président des Etats-Unis. Il est vivement acclamé par les députés des deux côtés de la chambre. Il dit qu'en se levant pour proposer cette seconde lecture s'il n'avait pas eu déjà en plusieurs occasions l'indulgence de la chambre, il hésiterait vu le mauvais état de sa santé à entreprendre de traiter un sujet aussi important devant cette chambre. Je suis heureux, dit-il, de dire que la protection de nos pêcheries et les conséquences de la conduite adoptée par le gouvernement n'ont pas été une question de parti. Applaudissements. Je suis heureux de savoir qu'en traitant cette question je puis compter sur les concours patriotiques des députés des deux côtés de cette chambre. Plusieurs députés ont une connaissance parfaite de cette question et l'ont étudiée à fond. Depuis plus de cent ans cette question a été la source de beaucoup de griefs entre le gouvernement impérial de la Grande Bretagne et celui des Etats-Unis sur la question des pêcheries.

Ici Sir Charles Tupper fait l'historique de la question des pêcheries, puis il ajoute que le traité de 1818 a été la cause de beaucoup de récriminations entre les Etats-Unis et la Grande Bretagne. Les pêcheurs américains prétendaient qu'en vertu de la convention de commerce de 1830, leurs navires de pêche avaient acquis des droits autres que ceux accordés par le traité de 1818. C'est là une prétention qu'aucun avocat en droit constitutionnel ne saurait maintenir un seul instant. Somme toute, la position des deux pays était mal comprise, mal interprétée, au lieu que les relations de commerce vissent à s'améliorer, les américains eurent recours, l'an dernier, à ce qu'on est convenu d'appeler un acte de représailles par le Congrès.

Les journaux libéraux, ajoute Sir Tupper, ont dit que tout en travaillant en faveur des droits du Canada, j'avais été forcé par la pression exercée sur moi par les plénipotentiaires anglais de sacrifier nos droits aux Etats-Unis. Cela m'a fait beaucoup de peine de me voir accusé de n'avoir pas fait mon devoir. Il aurait été impossible au gouvernement anglais de faire un meilleur choix que M. Chamberlain ; les deux hommes d'Etat canadiens qui l'accompagnaient lui ont aussi été d'un grand appui. (Appl.) Si le traité n'est pas ce que le Canada espérait, personne plus que lui n'en est responsable. Il a entendu dire qu'il était désirable de voir arriver le jour où le Canada nommerait ses plénipotentiaires et ses envoyés, mais l'expérience lui enseigne qu'on se trompe grandement. (Ecoutez, écoutez) Il viendra peut-être un temps où nous occuperons une position qui nous permettra de prendre part à des conférences internationales armées de pouvoirs et d'influences, mais d'ici là, il lui semble qu'on ne saurait jamais trop apprécier à sa valeur le fait d'avoir l'empire de la Grande Bretagne comme appui. (Appl.) Un plénipotentiaire n'apporte avec lui que la part d'influence que son pays joue au milieu des états du monde (écoutez), et rien ne serait plus préjudiciable, plus mortel aux meilleurs intérêts du Canada que de priver notre pays de l'influence que l'égide du plus grand empire de l'univers donne à ses représentants. (Appl.)

Sir Charles lit ensuite la réponse de M. Bayard à la proposition de réciprocité des plénipotentiaires anglais. Sir Charles Tupper parlant des protocoles dit que M. Bayard dans sa lettre au Sénat en date du 22 mars a déclaré que conformément à la règle invariablement suivies dans des occasions antérieures semblables, il ne serait annoncé que les protocoles que les deux parties signeraient. Sir Charles Tupper ajoute : je fus grandement surpris que les protocoles originaux ne fussent pas publiés. M. Bayard a expliqué comment la chose s'était faite. Il a dit qu'on avait décidé de ne pas oublier ces protocoles après que quelques-uns des commissaires eussent quitté Washington. Cependant, ajoute Sir Charles, bien que les protocoles ne renferment pas les propositions et contre-propositions, cependant les documents soumis à cette chambre fournissent tous les renseignements nécessaires sur la question.

M. Angell qui était un des plénipotentiaires américains, a déclaré qu'on avait perdu beaucoup de temps à la commission des pêcheries parce que les plénipotentiaires anglais et canadiens étaient anxieux d'en arriver à un traité de réciprocité commerciale avec les Etats-Unis et que plus de la moitié du temps de la commission avait été employée à cette fin.

Je ne m'attendais pas du tout, dit Sir Charles, à rencontrer un pareil refus formel de la part des plénipotentiaires américains de s'occuper de la question de réciprocité. M. Bayard déclare maintenant qu'il désire beaucoup avoir un commerce libre entre les deux pays et que ce commerce fut compatible avec les intérêts des deux pays.

Si nous voulons connaître la politique des Etats-Unis, il faut aller la chercher dans le message du président du Congrès. Cette politique est en vue de régler la question des surplus non pas en faisant des réductions qui seraient préjudiciables au travail et au capital des Etats-Unis, mais en rendant libres de droits les comestibles, la matière première et les autres effets dont se servent les ouvriers. Après avoir lu et étudié la politique des Etats-Unis, j'en suis venu à la conclusion qu'elle est semblable à celle du gouvernement canadien. Notre politique est d'admettre en franchise la matière première et de rendre le coût de la vie le moins cher à l'artisan et aussi de rendre le travail aussi rémunérateur que possible en protégeant nos manufactures qui donneront du travail au peuple. (Ecoutez.)

Le congrès des Etats-Unis a cru fausement que nous voulions leur imposer la réciprocité. Aussi a-t-il adopté une loi déclarant que jamais les Etats-Unis ne consentiraient à acheter des droits pour les pêcheurs américains. Cet acte du congrès ferme l'entrée des ports américains à nos navires canadiens. Il déclare de plus que chaque fois que le président des Etats-Unis le jugera à propos, il pourra refuser aux navires canadiens dans les ports américains tous les droits et privilèges qui sont refusés aux navires américains dans les eaux du Canada. Il n'y a d'exception que pour les navires en détresse. De plus cette loi défend l'importation dans les ports américains du poisson salé ou frais ou d'aucuns autres produits de pêche canadiens. Cette loi recut la sanction unanime du congrès et du sénat.

La politique du Canada est de rendre les produits naturels aussi libres que possible et si la difficulté des pêcheries peut disparaître, notre politique sera d'encourager les relations du commerce les plus intimes possibles avec le Canada.

Les commissaires ont voulu enlever toute cause d'irritation afin que leur travail ne fût pas entravé et n'empêchât le Canada de retirer tous les avantages qu'on est en droit d'attendre d'un commerce libre.

Sir Charles dit qu'il serait imprudent de discuter trop en détail ce traité, parce que tout ce qu'on pourrait dire pour le défendre devant les Communes du Canada serait utilisé contre nous à Washington, ou peut-être demain il sera plus difficile de faire adopter le traité qu'il ne l'est aujourd'hui.

On m'a dit, continue Sir Charles Tupper, que le chef de l'opposition me demanderait de mettre devant cette chambre une carte faisant voir ce que le Canada réclamait en vertu du traité de 1818 avec une autre carte montrant les concessions que nous avons faites. Il me serait impossible de me rendre à ce désir du chef de l'opposition. Le traité en effet dit que les lignes de l'Amirauté seront délimitées par un comité et je ne puis anticiper sur le travail dont ce comité a été chargé.

Je crois qu'il serait très difficile d'avoir un traité qui puisse compenser le Canada de la perte que ses pêcheries ont éprouvée par le fait qu'elles ont trop longtemps été ouvertes aux pêcheurs américains. Le mode de pêche américain me fait craindre que si nos pêcheries étaient ouvertes aux américains nous n'aurions pas plus de poisson que les américains en auront quand le traité actuel sera ratifié. Nous voulons garder au Canada l'usage de ses pêcheries pour son propre avantage. Je suis certain qu'en vertu de ce traité nous sommes en état de garder nous-mêmes nos pêcheries.

Sir Chs. Tupper parle ensuite comment la question de délimitation des droits de pêche en dehors des baies et havres du Canada a été traitée par la commission de Washington. Il fait voir les diverses opinions qui ont été émises antérieurement sur cette question. En parlant des concessions qui ont été faites Sir Chs. Tupper dit : Je n'ai jamais entendu parler d'un arrangement amical qui ait été conclu sans concessions réciproques. L'Angleterre et les Etats-Unis ont fait chacune des concessions et quand les commissaires ont quitté Washington ils étaient persuadés d'avoir conclu un traité qui était la solution des difficultés existantes, difficultés qui pouvaient compromettre l'avenir, la bonne entente, les intérêts et la paix des deux pays. (Appl.)

A six heures l'Orateur quitte le fauteuil. SÉANCE DU SOIR.

Sir C. Tupper.—Avant de quitter la question de la délimitation des droits de pêche, je dirai qu'en sus des doutes qui étaient admis de part et d'autre les Américains avaient de fortes prétentions résultant de la délimitation qui avait été adoptée en 1832 par ce qu'on appelle la Convention de la Mer du Nord, convention qui eut lieu entre le roi des Belges, la Prusse et la Hollande, pour le règlement des pêcheries de la mer du Nord. De plus, les Américains avaient le précédent établi par la convention tenue à La Haye et où il avait été décidé que les pêcheurs de tous les pays pourraient venir à 10 milles dans les eaux de toute baie ayant plus de 10 milles de longueur. Nous avons accepté cette limite de 10 milles.

La responsabilité qui nous incombait était grande et j'aurais regardé comme un acte criminel de ma part si je m'étais opposé à faire toute concession raisonnable et pouvant faire arriver à une solution des difficultés. Rien dans le traité actuel est de nature à affecter la navigation dans le détroit de Canso. La limite de 10 milles empêchant les navires de pêche américains d'entrer dans la baie de Chebouctou, les plénipotentiaires

des Etats-Unis ont demandé qu'une exception fut faite en faveur de la baie Chebouctou parce que sans cela ils n'auraient pu se rendre dans le détroit de Canso.

On a beaucoup parlé de la question des navires en détresse et obligés de chercher un abri. Je crois qu'il est de l'intérêt du Canada d'accorder toutes les facilités possibles aux navires dans ces cas et de ne pas les obliger à se reporter en douane dans les vingt-quatre heures quand ils ne touchent pas terre.

Sir Charles Tupper dit aussi que dans ces cas les navires seront exempts de pilotage compulsif, ce qui est la concession faite mais qu'elle est de peu d'importance.

M. MITCHELL doit interrompre Sir Charles Tupper à ce propos et après réponse il se déclare satisfait.

Sir C. Tupper dit ensuite que ces navires n'auront pas à payer de droits de havre, de bouées, de phares et que la chambre adoptera cette disposition du traité.

Sir Tupper dit aussi que la disposition du traité imposant une amende de \$300 pour chaque tonneau d'aucun navire faisant la pêche d'une manière illégale dans les eaux du Canada est excellente, et qu'il sera plus facile de faire recouvrer cette pénalité que si une plus forte était imposée, comme cela existait antérieurement.

La clause du traité qui dit que les procédures seront sommaires et peu coûteuses aura grand succès et enlèvera bien des difficultés et des lenteurs.

Il parle ensuite de la clause admettant livres de droit l'huile de poisson et les divers vases, quarts, coques, etc., qui la contiennent. Après avoir passé en revue diverses autres dispositions du traité, le ministre des finances dit que si la commission s'était séparée sans en venir à une entente, sans rien régler, le Canada serait dans une position pire qu'aujourd'hui, qu'il serait menacé d'une guerre qu'il serait impossible de dire quelles en auraient été les conséquences.

Il ajoute que M. Bayard, dans une conversation qu'il avait eue avec lui, avait déclaré que le président, le sénat, le grand parti démocrate des Etats-Unis verraient d'un bon oeil ce traité. (Ecoutez.)

Nous avons, dit-il encore, la preuve que les Etats-Unis sont bien disposés par le projet de loi soumis au Congrès pour enlever les droits sur les bois, le cuivre, le sel, les végétaux et les laines. L'an dernier, les droits sur ces articles rapportaient \$1,800,000 aux Etats-Unis.

Le ministre des finances termine en disant : Nous le devons à l'empire aussi bien qu'à nous-mêmes d'adopter toute mesure pour le progrès et le développement des ressources inépuisables du Canada. C'est dans ce sens que j'ai agi. (Applaudissements prolongés.)

M. DAVIES dit entre autres choses que ce traité consiste à avoir concédé aux Etats-Unis tout ce qu'ils demandaient, sans en recevoir d'équivalent et que le gouvernement a fait des concessions aux Américains, qu'il prétendait autrefois devoir ruiner le pays s'il les faisait. Il termine en disant qu'il espère que le parlement ne s'occupera pas de ratifier ce traité.

L'honorable M. THOMPSON. On nous a dit que le Canada avait été sacrifié et cependant la presse aux Etats-Unis prétend que c'est le Canada qui a eu tout et les Etats-Unis rien ou à peu près.

L'honorable Thompson dit aussi que les navires de pêche canadiens qui quittaient un port américain sans se rapporter à la douane étaient sujets à une amende de \$400 et qu'on la leur imposait avec rigueur. A entendre M. Davies, dit l'hon. Thompson, quand 50,000, 000 d'âmes (des Etats-Unis) mettent à exécution leurs lois de pêche ce n'est que justice mais quand le peuple de 5,000,000 du Canada veut en faire autant c'est presque de la barbarie.

Le ministre de la justice passe en revue chacune des objections de M. Davies et les détruit les unes après les autres.

M. JONES propose l'ajournement du débat et la chambre s'ajourne à 1 h. 2 m.

LE REVEREND M. BEAUDET

Jeudi le 5 courant avaient lieu à la Baie St Paul, les funérailles du Rév. M. Hubert Beaudet, P. R., curé de cette paroisse depuis septembre 1880.

La mort du Rév. M. Beaudet arrivée samedi soir à 84 h., presque subitement a jeté le deuil et la consternation parmi ses paroissiens qui avaient appris à l'aimer et à le respecter, et qui pendant la journée même l'avaient vu quoique faible, entendre les confessions de ses pénitents. Aussi, ils ont bien prouvé leur douleur et leur empressement à lui rendre les derniers devoirs combien ils ressentent vivement la perte douloureuse qu'ils viennent de faire. Mercredi à 4 h. p. m., avait lieu la translation des restes du défunt au milieu d'un immense concours. Les membres du clergé étaient venus en grand nombre prier pour le repos de l'âme de celui qui fut leur compagnon zélé dans la divine milice et qui hier encore paraissait si plein de vie et de santé.

Nous avons remarqué le Rév. M. Doucet, administrateur du diocèse, Jos. Sirois curé de St. Alphonse, Delage, curé de Notre Dame de Latrinière, Barabé, curé de St. Alexis, Roberge du séminaire de Chicoutimi, le Rév. Père Savard de l'ordre des Rédemptoristes, les Rév. M. Morissette, curé de St. Joachim, Pénisse, curé de St. Tit, R. Boily, curé des Eboulements, E. Roy, curé de St. Irénée, Lauriot, curé de St. Milarion, Tremblay, curé de St. Fidèle, Pelletier, de l'île aux Coudres, Auclair, de St. Urbain, Parent de la Petite-Rivière, Magnen, Guay et Tremblay, vicaires.

La levée du corps a été faite par le Grand Vicair Doucet administrateur du Diocèse, assisté des Rév. MM. Delage et Tremblay. Le corps était porté par douze marguilliers et les coins du poêle par les Rév. MM. Boily, Roy, Barabé, Sirois, Auclair et Pelletier. Le deuil était conduit par MM. Elizee et Eloi

Beaudet, frères du défunt, et M. Pepin, son neveu.

Beaucoup de souvenirs, sous forme de croix et couronnes en cire et en fleurs naturelles ont été déposées sur le cercueil en témoignage de deuil et de respect, entre autres par les Dames Religieuses et leurs élèves, le Rév. M. Roberge, M. le Docteur Clément, MM. P. Allard, J. Morin, P. Gagnon, N. Gariépy, Maxime Simard et Valérie Simard. L'office des morts fut récité au milieu du recueillement le plus profond. Le lendemain, avaient lieu les funérailles. Le Rév. M. Delage officiait avec les Rév. MM. Tremblay et Pénisse comme diacre et sous-diacre. La vaste église de la Baie St Paul n'a pu contenir la foule immense qui était accourue rendre les derniers devoirs au regretté défunt. Non seulement toute la paroisse de la Baie Saint Paul était là, mais encore des centaines de personnes venues de toutes les paroisses du comté de Charlevoix et même du Saguenay, s'étaient fait un devoir d'assister à cette triste cérémonie. Le Rév. M. Lafard, curé de Chicoutimi, chargé de prononcer l'oraison funèbre du regretté défunt, l'a fait en termes profondément émus et remarquables. Il prit pour texte “ Ego sum pastor bonus et cognosco oves meas et cognoscent me meae. Je suis le bon Pasteur, je connais mes brebis et mes brebis me connaissent.” Pendant 3 h. 15, l'éloquent prédicateur nous a retracé les principaux traits de la vie du Rév. M. Beaudet, qu'il nous a montré toujours et partout esclave de son devoir, de l'obéissance à ses supérieurs, animé du plus grand zèle pour le salut des âmes qui lui étaient confiées.

Il a été particulièrement heureux en rappelant qu'il y a 26 ans, M. Beaudet à peine ordonné prêtre, se rendait comme vicaire, dans une mauvaise embarcation en compagnie de feu Mgr Dominique Racine, qui venait d'être nommé curé de Chicoutimi. “ Dieu, dit le prédicateur, avait uni ces deux âmes d'élite pour travailler ensemble au salut des âmes dans la vaste région du Saguenay ; Dieu n'a pas voulu les séparer dans le tombeau ; à peine le glas funèbre annonçant la perte immense que le diocèse de Chicoutimi vient de subir par la mort de son vénérable et regretté premier évêque a-t-il fini de tinter, que déjà une autre tombe s'ouvre pour y recevoir celui qui pendant plusieurs années a été son compagnon de travail. Puis-ent-ils, ces deux apôtres, recevoir au Ciel la récompense due à leurs vertus et à leur zèle infatigable !” Les adieux du Prédicateur à son confrère et ami ont été des plus touchants et grand nombre de personnes mêlaient leurs sanglots à la voix émue de l'orateur sacré. L'orgue était tenu par la Révérende Sœur Ste Emélie, et les élèves du couvent ont chanté la messe de Requiem harmonisée. La fanfare, sous la direction de M. Chs. Boivin, exécuta plusieurs morceaux appropriés à la circonstance. L'église avait revêtu ses tentures les plus sombres. M. le grand-vicaire Doucet a chanté le Libera.

Le corps du Rév. H. Beaudet repose maintenant sous les dalles du sanctuaire à côté de ceux qui l'ont précédé dans le sommeil éternel.

R. I. P.

Communiqué.

Les journaux sont priés de reproduire.

Echos & Nouvelles

—La vitalité épuisée par excès de travail ou par la maladie est entièrement restaurée par la Salsepareille d'Ayer.

Travaux d'église

On est en train de compléter la restauration de la jolie petite église de la Congrégation de la Haute-Ville. Les bancs, les confessionnaux, le balustre et le maître autel vont être renouvelés, ainsi que le parquet de la chapelle.

Quand vous achetez des Poudres de Condition assurez vous qu'on vous donne les “ Maud S.” n'en prenez pas d'autres.

À Rimouski

Le pont de glace entre la ville et l'île St Barnabé est encore solide. Les ourtades ont fait leur apparition. La semaine dernière, M. le notaire Gagnon a tué la première de la saison.

Le meilleur remède contre la Toux que nous connaissons est le Baume d'Allen.

Double accident

Vendredi, à la manufacture d'allumettes de M. Fitch, à St-Romuald, un jeune homme du nom de Joncas s'est fait scier l'index et blesser deux autres doigts de la main droite par une scie ronde.

Le lendemain, celui qui le remplaçait et qui s'appelle aussi Joncas, se faisait ouvrir l'index par la même scie.

Le Remède FAVORI de toutes les Classes—Le Pain-Killer de Perry Davis.

Collection

La visite à domicile faite par les révérends Pères Oblats, pour les réparations de leur église, a rapporté la somme de \$1,617.51.

Pour atteindre la Perfection dans l'art de parfumer les mets, il faut employer les “ Royal Extracts.”

M. Gladstone

Le vieux politicien semble devenir plus jeune à mesure que l'âge avance. Quand on lui a demandé son secret à la fin par dire : “ Madame Gladstone n'emploie pas d'autre poudre que celle connue sous le nom d'Imperial Cream Tartar. C'est la seule recommandable. Elle est en vente chez tous les épiciers.

—A : lieu de ce sentiment de faiblesse et de lassitude, la Salsepareille d'Ayer vous donnera la force et l'énergie.

Cour du Banc de la Reine

Le terme de la cour du Banc de la Reine s'est ouvert, hier, sous la prési-

dence des juges Cross et Tessier, dans la salle réservée à cette Cour, au nouveau Palais de Justice.

Son Honneur le juge Tessier a adressé le grand jury dans les deux langues.

On appelle la cause de Léon et Lud. Bellerive, accusés d'assaut grave sur la personne de F. X. Haman.

M. F. X. Lemieux occupe pour la défense.

M. Fitzpatrick représente la couronne. Le premier témoin entendu est le nommé F. X. HAMAN, la victime de l'assaut. Il tient une maison de pension à la Rivière à Pierre. Au mois de mai dernier, Ludger Bellerive est venu chez lui pour avoir de la bière. Le témoin lui a répondu qu'il n'en avait plus et qu'il ne lui en donnerait pas. Il a insisté pour en avoir; alors le témoin lui a ordonné de sortir. Ludger Bellerive a alors appelé son frère qui était en dehors et la bataille a commencé. Le témoin a reçu un coup qui lui a fait perdre connaissance et il ne se souvient pas du reste. Il a été soigné par deux médecins.

Après avoir entendu plusieurs témoins, M. F. X. Lemieux adresse ensuite le jury.

M. Fitzpatrick lui succède puis Son Honneur le juge Tessier résume la cause.

A cinq heures et quart le jury se retire pour délibérer.

Après une demi-minute de délibérations, les jurés reviennent avec un verdict de « non coupables » en faveur des deux accusés.

LA VIGUEUR DES CHEVEUX

D'AYER
(Ayer's Hair Vigor.)

rend le brillant et la fraîcheur de la jeunesse aux cheveux gris ou décolorés, en même temps qu'elle leur donne une riche couleur chataine ou noire foncée, ainsi qu'on le désire. En s'en servant on peut donner aux cheveux blancs ou roux, une teinte foncée, les rendre plus épais, et presque toujours guérir la calvitie.

Elle arrête la chute des cheveux, stimule et rend la vigueur à une croissance facile et malade. Elle empêche et guérit les croûtes et la teigne, ainsi que toutes les maladies du cuir chevelu. Comme article de Toilette pour Dames, la VIGUEUR est sans pareille; elle ne contient ni huile ni teinture, elle rend la chevelure douce, brillante, et soyeuse, tout en imprégnant d'un parfum suave et permanent.

M. C. P. BRICHER écrit de Kirby, O., 2 Juillet, 1887: "L'autonne dernier mes cheveux commencent à tomber, et dans un court espace de temps je devins presque chauve. J'essayai la VIGUEUR d'AYER, et en peu de temps, et avant que le premier d'août fût fini, la chute des cheveux s'arrêta, et une nouvelle crue commença à pousser. Maintenant ma tête est couverte d'une chevelure abondante et vigoureuse."

J. W. BOWEN, Propriétaire du *McArthur (Ohio) Enquirer*, dit: "La VIGUEUR DES CHEVEUX D'AYER est une excellente préparation pour les cheveux. J'en parle par expérience. Elle développe une nouvelle croissance de cheveux doux et soyeux. La VIGUEUR est aussi un remède sûr pour la teigne."

M. ANGUS FAIRBAIN, le chef de la célèbre "Famille Fairbairn", Vocaliste Écossais, écrit de Boston, Mass., 6 Février, 1887: "Depuis que mes cheveux ont commencé à grisonner je me suis servi de la VIGUEUR DES CHEVEUX D'AYER. J'ai vu que j'acquiescerai une apparence de jeunesse une chose véritablement très importante pour tous ceux qui sont obligés de paraître en public."

Mme. O. A. PRESOTT, écrivain de Elm Street, No. 28, Charleston, Mass., 11 Avril 1887, dit: "Il y a deux ans environ j'ai perdu la moitié de ma chevelure. Elle s'éclaircitait avec une rapidité prodigieuse. L'usage de la VIGUEUR arrêta la chute, et donna une nouvelle croissance, et au bout d'un mois ma tête entière était couverte de cheveux naissants mais vigoureux et continuant à pousser, devint aussi longs et aussi épais qu'avant la chute. J'employai seulement un flacon de la VIGUEUR, mais à présent je n'ai plus de temps en temps comme article de toilette."

Nous avons des centaines de semblables attestations sur l'efficacité de la VIGUEUR DES CHEVEUX D'AYER. Une simple épreuve convaincra les plus incrédules.

PRÉPARÉ PAR
Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.
Vendu par tous les Droguistes.

PALMO-CARBOLIC SOAP

Pas de graisse animale
Pas de matière colorante
A l'usage de la toilette
A l'usage de la cuisine
A l'usage de la vaisselle
A l'usage de la lingerie
A l'usage de la vaisselle
A l'usage de la lingerie
A l'usage de la vaisselle
A l'usage de la lingerie

Il enlève à la peau toute odeur désagréable.
— DÉMONTREZ LE —
"PALMO-CARBOLIC SOAP,"
et refusez tous les substituts.

DAVIS & LAWRENCE CO., (Limited), MONTREAL.

Essayez-vous une dentelle quelconque?

EMPLOYEZ LE
"PAIN KILLER"
DE DAVIS.

Et vous serez soulagé instantanément.
Gardez aux contrefaçons.
25 Cts la Bouteille.

Plus de pilules!

Les mamans l'aiment!
Les enfants l'aiment!
Parce qu'il est agréable au goût.

IL GUÉRIT
Les affections du foie.
Les troubles bilieux.
La Pénurie, la Dyspepsie,
La perte d'appétit.
La Migraine,
La Constipation.

Prix, 25c. LA BOUTEILLE.

PALMO-SULPHUR SOAP.

Merveilleusement efficace pour enlever les impuretés de la peau et la conserver dans un état de santé parfaite. Il enlève le sang et comme agent purifiant, et est désinfectant quand il se trouve des germes de maladie. L'efficacité du Sulfure comme agent de nettoyage et de désinfection est universellement reconnue. Demandez le "PALMO-SULPHUR" et refusez tous les substituts et n'en gardez pas trop.

DAVIS & LAWRENCE CO., Montreal.

GILLET'S POWDERED LYE

99 POUR CENT

Le plus Pur, le plus Fort, le Meilleur
Prêt à mettre en usage en aucune quantité pour faire le Savon, la Lessive, Désinfecter, et dans cent autres cas. Une boîte équivalente à 10 livres de Sel Soda.

En vente chez tous les épiciers et pharmaciens.

W. GILLET - - TORONTO



CHEMIN DE FER DE Québec et du Lac St-Jean

OUVERTURE DE LA LIGNE JUSQU'AU LAC ST-JEAN

Le 9 et après LUNDI, 9 janvier 1888, les trains partiront de la station du Pacifique, Québec, et y arriveront comme suit, excepté les dimanches:

ALLANT AU NORD

6.35 a. m. — Express direct pour la station DeQuen, Lac St-Jean, mardi, jeudi et samedi, y arrivant à 5.55 p. m.

6.35 a. m. — Train mixte pour la Rivière à Pierre, le lundi, mercredi et vendredi, y arrivant à 11.35 a. m.

4.00 p. m. — Express local, tous les jours, pour St-Raymond, y arrivant à 6.30 p. m.

ALLANT AU SUD

6.15 a. m. — Express local tous les jours de St-Raymond pour Québec, y arrivant à 8.45 a. m.

8.40 a. m. — Express direct de DeQuen, lundi, mercredi et vendredi, pour Québec, y arrivant à 8.20 p. m.

1.10 p. m. — Train mixte de la Rivière à Pierre, le mardi, jeudi et samedi pour Québec, y arrivant à 6.10 p. m.

L'express local fait raccordement à St-Ambroise avec les omnibus allant au village Indien, à Lorette et à la station de Valcartier avec l'omnibus pour le village de Valcartier, à St-Gabriel avec le nouveau chemin pour l'établissement de la Rivière aux Pins.

L'Express direct et le train Mixte font raccordement à la Rivière à Pierre, avec le chemin de colonisation pour Notre-Dame-des-anges. Un omnibus faisant le raccordement avec les trains part de la Pointe aux Trembles, Lac St-Jean, le LUNDI, MERCREDI et VENDREDI matin, arrivant à Chicoutimi le même soir, et part de Chicoutimi le DIMANCHE, MARDI et JEUDI matin.

La Compagnie ayant loué du gouvernement le droit de pêche des Lacs Edouard et Kiskiskim, les voyageurs peuvent obtenir des permis de pêche en s'adressant au Bureau de la Compagnie. Le fret pour les différents points des districts du Lac St-Jean et Saguenay sera enregistré à la gare du Palais jusqu'à 5 h. p. m., les lundi, mercredi et vendredi.

Pour informations au sujet des prix pour les passagers et des taxes pour le fret s'adresser à ALEXANDRE HADY, agent général pour les passagers et le fret, Québec.

Billets à vendre par K. M. Stocking, en face de l'hôtel St-Louis, et par tous les sous-agents.

Billets de retour de première classe, aux taux d'un simple billet, de Québec à toutes les stations jusqu'à la Rivière à Pierre émis les samedis valables jusqu'au mardi suivant.

J. G. SCOTT
Sect. et Gérant.

Québec, 1er mars 1888.

Avis au Clergé

ET AU

JE soussigné donne avis au Clergé et au public que MM. Arthur Toussaint & Cie., de Québec, sont les seuls agents autorisés pour la vente de mes vins, Claret (vin table), Port et vins de messe. Ces derniers sont approuvés par Messieurs Walsh, évêque de London et Thomas Dowling évêque de Peterborough, d'Ontario.

MM. ARTHUR TOUSSAINT & CIE., seuls, ont un dépôt de mes vins, ci-dessus énumérés. Ces vins sont analysés par le Dr Valade, d'Ottawa, analyste du gouvernement et par le Révérend M. Pagé, professeur de chimie à l'Université Laval, Québec.

A. C. TOURNIER,

Viticulteur à Sandwich, Ont.

Tout vin offert en vente ne portant pas l'étiquette et un bouchon brûlé de la maison Tournier, doit être considéré falsifié. En vente chez tous les épiciers de première classe doit être mis en bouteille.

Ce vin acheté en fût ou en gallon dans les 24 heures que le fût est ouvert comme cela vous aurez un excellent vin, autrement il perdrait de sa saveur.

J'AI ANALYSÉ, POUR M. A. TOUSSAINT & Cie., deux échantillons de vin Port (vin rouge et claret, fabriqués à Sandwich, Ontario, par M. A. C. Tournier.

Ces deux vins sont agréables au goût et possèdent un arôme particulier que l'on ne rencontre que dans les meilleurs vins.

La proportion d'alcool, dans ces deux vins est de 10 pour cent.

Quant à la matière colorante je n'ai aucun doute qu'elle provienne du raisin.

RÉV. P. J. Ed. PAGÉ,

Prof. de Chimie

à l'Université Laval.

Québec, 8 octobre 1887.

Ces vins sont en vente à la Cave Française, 11, rue St-Pierre, ainsi que chez M. A. Grenier, épicer, rue St-Jean, Haute-Ville, chez MM. Côté & Frère, rue et faubourg St-Jean, et chez M. J. E. Asselin.

A. Toussaint & Cie
Marchands de Vins
No. 111 RUE ST-PIERRE
Québec, 10 Décembre 1887. — 711.

PALMO-TAR SOAP.

NOUS AFFIR-
MONS AVEC AS-
SURANCE QUE
CE SAVON N'A
PAS DE RIVAL
POUR
AMÉLIORER LE
TEINT
ET LA PEAU.

LA PLUPART DES
ERUPTIONS SQUAMEUSES, DES PUSTULES
ET DES MALADIES CHRONIQUES DE
LA PEAU SONT GUÉRIES PAR SON EMPLOI.

Demandez le "PALMO-TAR SOAP,"
et refusez tous les substituts.

DAVIS & LAWRENCE CO., (Limited), MONTREAL.

TOUX, RHUMES,
Croup et Consomption
GUÉRIS PAR LE
Baume Phtimacé d'Allen.

25c. 50c. et \$1.00 la bouteille.

Dernière Edition

DÉPÊCHES

RUMEUR A SENSATION

Paris, 10.—On a fait circuler sur les boulevards que le général Boulanger avait été assassiné à son hôtel. Cette nouvelle se répandit partout comme une traînée de poudre et une foule considérable passa une partie de la nuit sous les fenêtres de l'hôtel. C'était heureusement un canard.

CHAMBRE DES COMMUNES

Londres, 10 avril.—A la Chambre des Communes, hier soir, Sir J. Ferguson, secrétaire des affaires étrangères, a déclaré que le gouvernement égyptien venait de contracter un nouvel emprunt de \$10,000,000.

La Chambre a autorisé par un vote de 184 contre 109 le paiement d'un salaire à l'honorable King-Harman, sous-secrétaire d'Irlande.

Une motion proposée par Justin McCarthy pour l'ajournement du débat a été rejetée par un vote de 169 contre 104.

La Chambre s'est ensuite formée en comité sur le budget.

M. Gladstone désire savoir quelle serait l'action du Chancelier de l'Echiquier dans le cas où la Chambre n'adopterait pas les nouvelles taxes. Il approuve le budget dans son ensemble, mais il dit que la taxe proposée demande un examen sérieux.

M. Goschen a remercié M. Gladstone des compliments contenus dans la critique qu'il a faite de son exposé budgétaire.

ALLEMAGNE

Berlin, 10 avril.—L'impératrice est de retour à Berlin. Son passage a été partout signalé par des ovations.

L'Empereur a envoyé 50,000 marks aux victimes de l'inondation. Il a pu s'occuper des affaires de l'Etat aujourd'hui, bien que sa gorge soit un peu enflée.

La reine Victoria arrivera à Charlottenburg à la fin de la semaine. On lui prépare une splendide réception.

Le prince Bismarck se rendra à Varsovie pour le 11, anniversaire de naissance de son épouse.

LÉON XIII

Washington, D. C., 10 avril.—Le Pape a envoyé au président Cleveland une lettre pour le remercier de l'envoi qu'il lui a fait d'une copie de la Constitution des Etats-Unis à l'occasion de son jubilé sacerdotal.

Nous regrettons d'avoir à annoncer le décès de madame George Bouchard, dernière fille de feu le docteur Louis Giard, arrivé à Worcester, Mass., lundi soir, après une courte maladie. Elle laisse une famille de 5 enfants.

9e bataillon

La nouvelle que nous avons annoncée l'autre jour au sujet du 9e bataillon comme devant assister en corps à une messe à N. D. de Lourdes, dimanche prochain, n'est pas tout à fait exacte. C'est chez les sœurs de la charité que cette messe solennelle doit être célébrée. Il y aura à cette occasion un grand déploiement militaire.

Le pompier Jackson

Le pompier Pierre Jackson, qui a failli perdre la vie lundi, en descendant dans le couloir de la bouche d'eau à l'angle des Rues St-Jean et St-Augustin, est hors de danger, mais il en a pour plusieurs jours avant de pouvoir sortir, tant l'asphyxie par le gaz d'éclairage lui a dérangé le système.

Le pompier Jackson n'est pas heureux. Il a déjà été à demi asphyxié dans un incendie chez un photographe, rue St-Jean, et il a reçu plus d'une contusion assez grave pour lui faire interrompre le service.

Militaire

La batterie B, division montée, musique et infanterie, a fait hier matin une parade à travers la ville. Elle avait fort belle apparence.

Typographes

A l'assemblée annuelle de l'Union Typographique No 159, de Québec, M. A. Langlois a été élu président; Ls Poitras, vice président; Jos. Blanchet, secrétaire archiviste; J. H. Poitras, trésorier; L. Maheux, bibliothécaire; et E. Lefebvre, assistant bibliothécaire, et J. B. Jobin, sergent d'armes.

Mariage

Mardi dernier, le 10 avril courant, M. Joseph Arthur Genest, marchand de St Adolphe de Dadswell, diocèse de Sherbrooke, fils aîné de M. C. O. Genest, marchand de Sherbrooke, conduisait à l'autel Dlle Rose de Lima Dussault, fille aînée de M. Etienne Dussault, marchand de Ste Julie de Somerset.

La bénédiction nuptiale a été donnée par le Rév. M. A. Boucher, curé de Ste Emmélie de Lotbinière, et oncle de la mariée.

A la messe de mariage il y a eu chant et musique appropriée à la circonstance sous la direction de M. Jos. Rousseau, organiste.

Nos meilleurs souhaits aux nouveaux époux.

Le *Quotidien* de Lévis est prié de reproduire.

Navigation

La goélette *Anne Prudence*, capt. Gilbert McLean, a été expédiée hier, à la donane, avec une cargaison de provisions et divers effets, à destination de la Pointe-aux-Esquimaux.

Depuis cinq ans, le capt. McLean a toujours été le premier à quitter le port de Québec, pour le Labrador canadien.

SCROFULES.

Les Scrofules et toutes les maladies scrofuleuses, telles que Ulcères, Plaies, Erysipèles, Eczéma, Pustules, Impétigo, Tumeurs, Charbon, Furoncles, Clous, et Eruptions de la Peau, sont le résultat direct de l'impureté du sang.

Depuis plus de quarante ans, la SAISEPARILLE D'AYER est reconnue comme l'agent le plus puissant pour le purifier. Elle débarrasse le système de toute humeur malsaine, enrichit et fortifie le sang, expulse toute trace de traitement mercuriel, se montre en un mot l'ennemi redoutable et irrésistible de toutes les maladies scrofuleuses.

Une Guérison Récente d'Ulécères Scrofuleux.

"Il y a quelques mois, j'étais affligé d'ulcères scrofuleux aux jambes. Elles étaient enflées et enflammées, et les plaies déchargeaient des quantités de matières purulentes. J'employai sans succès une grande variété de remèdes. En dernier ressort j'eus recours à la SAISEPARILLE D'AYER, et le résultat obtenu fut des plus satisfaisants, mes ulcères ont disparu, et ma santé s'est grandement améliorée. Je vous suis très reconnaissant pour le bien que votre médecine m'a fait."

Je suis, avec respect,
MRS. ANN O'BRIAN.
146 Sullivan St., New York, 24 Juin, 1882.

Toutes les personnes intéressées sont invitées à se rendre chez Madame O'Brian.

L'écrivain bien connu du *Boston Herald*, Mr. B. W. BALL, de Rochester, N.H., écrit en date du 7 Juin, 1882:

"Souffrant cruellement de l'Eczéma pendant des années, et ne pouvant trouver de soulagement dans aucun remède, je me servis de la SAISEPARILLE D'AYER, et au bout de trois mois j'obtins une guérison complète. Je la considère comme un remède très précieux pour toutes les maladies du sang."

La Salsepareille d'Ayer

stimule et règle l'action des organes digestifs et assimilatifs, renouvelle et fortifie les forces vitales, et guérit promptement les Rhumatismes, la Névralgie, la Goutte Rhumatismale, les Catarrhes, la Débilité Générale, et toutes les maladies produites par un sang appauvri et corrompu, et par une vitalité affaiblie.

Elle est incontestablement le remède le plus économique, tant par la force concentrée que par l'énergie puissante qu'elle exerce sur la maladie.

PRÉPARÉ PAR LE
Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.
En vente dans toutes les Pharmacies; prix \$1, six flacons pour \$5.

LE BUSTE

DE SON ÉMINENCE

Le Cardinal Taschereau,

Ouvr. de FRED. A. T. DUNBAR, artiste-sculpteur, est en vente à QUÉBEC, seulement chez

Bernard & Allaire,

à qui toutes commandes doivent être adressées.

PIANOS de 1ère Qualité,

—PATRONISÉS PAR—

SA MAJESTÉ LA REINE D'ANGLETERRE,

PAR SIR CHARLES TUPPER

et autres dignitaires ANGLAIS et CANADIENS,

Choisis pour Sa Majesté par

Sir Arthur Sullivan et le Dr Stainer

organiste de la cathédrale St-Paul, Londres.

O. Newcombe & Co.,

R. R. Williams & Son

HARMONIUMS

Doherty & Co.,

Thomas & Co.

Seule agence à Québec,

Bernard & Allaire,

77, 79, RUE ST-JEAN, H.-V., QUÉBEC.

Québec, 19 janvier 1888.

LOTTERIE NATIONALE

Les tirages mensuels ont lieu le

TROISIÈME MERCREDI DE CHAQUE MOIS.

La valeur des prix qui seront tirés le

MERCREDI, 18 AVRIL 1888

—SERA DE—
\$60,000

COUT DU BILLET

Première Série \$1.00
Deuxième Série 0.25

Demandez le catalogue des prix.

25 cents le billet

LE SECRÉTAIRE,

S. E. Lefebvre,

19, RUE ST-JACQUES

MONTREAL

VICTOR MARIE, AGENT pour la vente de 1

toute demande de billets par lettre doivent être adressées, No 33, RUE D'AGUILION.

Québec, 25 janvier 1888

594

CREDIT PAROISSIAL

C. B. LANCOTOT,
1664, Rue Notre-Dame
MONTREAL, P. Q.

Manufacturier de Statues de tous genres,
Magnifiques choix de chasubleries, calices, ciboires, bronzes
Importateur d'ornements, bronzes, orfèvreries d'Eglises,
Soies, Mérinos, etc

—TOUJOURS EN MAINS—

Vins de messe Encens, Cierges, Chandelles, Huile d'Olive, Veilleuses,
Chapelets, etc., etc.,

Aux prix les plus modérés

Une commande est respectueusement sollicitée.

Québec, 3 mai 1887—1an

530

Frechon, Lefebvre & Cie

1645, Rue Notre-Dame

SCIENTIFIC AMERICAN

POUR 1888

LE PLUS POPULAIRE DES JOURNAUX SCIENTIFIQUES DU MONDE
ETABLI EN 1845

Circulation plus grande que tous les journaux du même genre réunis.

LES CONDITIONS D'ABONNEMENT POUR LE CANADA NE SONT SEULEMENT QUE DE \$3.20
POUR UNE ANNÉE Y COMPRIS LE POSTAGE—POUR LES PAYS ÉTRANGERS \$4.

Cette publication si étendue et si magnifiquement illustrée paraît une fois par semaine, chaque No. contient 16 pages d'informations utiles et un grand nombre de gravures originales des nouvelles inventions et découvertes représentant les travaux d'ingénieurs, nouveautés dans les Arts Mécaniques, les Manufactures, la Chimie, l'Electricité, la Télégraphie, la Photographie, l'Architecture, l'Agriculture, l'Horticulture, l'Histoire Naturelle, etc.

Toutes les classes de lecteurs trouveront dans le "SCIENTIFIC AMERICAN" un résumé populaire des meilleurs renseignements sur les sciences du jour; et le but des éditeurs est de les représenter sous une forme attrayante en se servant autant que possible de termes faciles à comprendre et toutes les intelligences y trouveront une lecture instructive. Cette publication active les connaissances et le progrès dans toutes les localités où elle circule.

Une copie du "SCIENTIFIC AMERICAN" et une copie du "SCIENTIFIC AMERICAN SUPPLEMENT" (voyez l'annonce ci-dessous) seront adressées à tout abonné pour un an, postage compris sur réception de sept piastres.

La meilleure manière de remettre le montant de l'abonnement se fait par un mandat de Poste. Toutes lettres et tous mandats doivent être adressés et payables à

MUNN & Co., Editeurs,

361, Broadway, New-York.

Scientific American Supplement.

C'est une publication différente de celle du SCIENTIFIC AMERICAN mais du même format, chaque numéro contient 16 pages. Le SCIENTIFIC AMERICAN SUPPLEMENT contient un très grand nombre de matières ayant rapport aux découvertes les plus récentes et les plus importantes de toutes les parties du monde dans les Sciences, la Mécanique, l'Architecture et le Génie. Chaque numéro contient plusieurs illustrations, ayant rapport aux travaux, en voie de se faire ou terminés tant de ce côté-ci de l'Atlantique que de l'autre côté, des plans et des vues d'architecture de nouveaux édifices publics, de jolies maisons de ville et de campagne, d'aménagements, etc.

Des traductions des journaux Français, Allemands et autres, accompagnées d'illustrations des grands travaux de génie; aussi des constructions importantes projetées, en progrès ou complétées ayant rapport à la marine ou à la mécanique, tant dans notre pays qu'à l'étranger.

LES MÉMOIRES LES PLUS IMPORTANTS lus aux congrès scientifiques par les hommes les plus éminents paraissent dans le SCIENTIFIC AMERICAN SUPPLEMENT. Ce journal mis en volume forme une encyclopédie de renseignements les plus utiles, et représente l'histoire complète du progrès du temps dans les Sciences, les Arts et le génie mécanique. Ce journal ne contient pas d'annonces.

Prix—\$5 par année, d'avance; ou un abonnement au SCIENTIFIC AMERICAN (voyez le prospectus plus haut) et un au SCIENTIFIC AMERICAN SUPPLEMENT pour un an par la poste \$7 aussi d'avance—Remise par la poste à l'adresse de

MUNN & Co.,

Publishers Scientific American,

361 Broadway New-York.

MUNN & Co., ont obtenu pour leurs clients depuis l'établissement de leur bureau d'agence en 1846, plus de cent mille brevets. Aucun autre bureau de ce genre n'a de meilleurs moyens à sa disposition pour obtenir à bonne composition et promptement, des Brevets, des marques de commerce, des droits de propriété etc.

Après examen des inventions, avis est donné gratis sur la possibilité de les faire breveter. Nous nous chargeons d'obtenir à des conditions faciles des Brevets dans les Etats-Unis, en Canada et dans les autres pays.

On adresse gratis à ceux qui en font la demande des pamphlets donnant les renseignements nécessaires pour obtenir des Brevets dans ce pays et à l'étranger.

Québec, 9 février 1888.

741

H. ERN & Co.,

42, EYRE ST.,

SHEFFIELD, Angleterre.

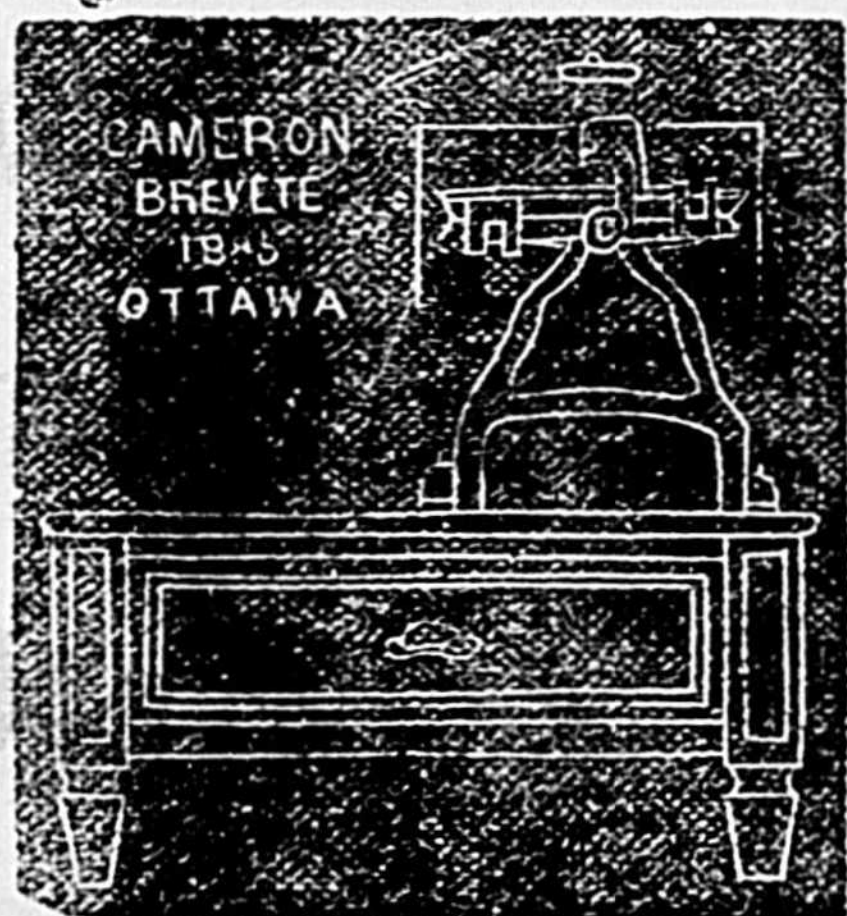
Manufacturier de Couteaux de poche, couteaux de table, Razoirs, Ciseaux, etc., etc.

Toutes les commandes accompagnées de références sur l'Angleterre ou chèque sur Londres ou Paris, seront exécutées immédiatement

Québec, 24 août 1887

649

FAITES VOS CLICHÉS VOUS-MÊME !!



ANTITYPE

POUR STÉRÉOTYPER

PAR LE

PROCÉDÉ DU PAPIER MACHÉ

C'EST LE MEILLEUR APPAREIL qui ait jamais été OFFERT AU COMMERCE, pour tous les genres de travaux tels qu'Impressions pour chemins de fer, Livres et Brevets, Etiquettes, Entêtes de Journaux, Textes d'Annonces à long terme, Reproduction de Gravures, etc., etc.

On ne peut ni temps ni argent à choisir les moindres pour avoir, la facilité des moindres et payer l'opère avec les plus grandes facilités.

L'appareil peut être mis en opération, soit avec d'huile de charbon ou le gaz. On ne dépense pas plus d'une pinte d'huile de charbon pour 10 à 12 heures de travail.

La machine est tellement simplifiée qu'un enfant de 12 à 15 ans peut la travailler facilement. Grandeur de la machine, 18 x 30.

APPAREIL COMPLET AVEC DES INSTRUCTIONS DÉTAILLÉES.

Ordres ou demandes d'informations peuvent être adressés aux consignés, seuls agents

JOSEPH MOSSAN, R. N. CAMERON, Fils, Rue Lachapelle, 18, QUÉBEC

Rue Hubert, 11, MONTRÉAL

J. & W. REID

Fabriquants de Papiers,

98-100, Rue ST-PAUL, QUÉBEC.

MOULIN DE PAPIER A LORETE. Papier pour journaux, papier Manille pour envelopper, feutre à lambris, feutre à tapis, feutre à couverture sec et goudronné.

MOULIN AU PONT ROUGE.—Pulpe de bois, carton de bois.

MOULIN WOODEND A PORTNEUF.—Carton d'asbeste pour emballer, pulpe de bois, carton carton pour boîte.

MOULIN A STE-ANNE.—Carton cuir pour fabricants de chaussures, pulpe de bois, carton.

Marchands de Papier, Papeteries et Papier à Tapisser de toutes sortes

AUSSEI.—Guenilles, Amarras, Produits Chimiques et Matériel complet pour la manufacture de papier, Vieux Métaux, Machineries, Gondron et Rése.

Le plus haut prix payé pour tout ce qui concerne la fabrication du papier.

LOUIS JOBIN,

Statuaire

COIN des RUES OLIVIER FONTAINE et BURTON,

QUARTIER MONTCALEM, QUÉBEC

Publications

Importantes

NOUS avons le plaisir de recevoir de la Librairie de J. A. Langlais, les livres suivants qui étaient désirés depuis longtemps et nous félicitons M. Langlais d'avoir comblé cette lacune.

Nous voulons surtout mentionner la Semaine Sainte notée, qui est surtout si utile pour les personnes qui veulent suivre les exercices de la grande semaine. Le prix de ce livre relié en pleine toile n'est que de 60 cts chaque vol. ou \$6.00 la douzaine. Le Paroissien noté, dernière édition, revue, corrigée, et augmentée, prix \$1.00 chaque.

Extrait du Paroissien noté, pour les enfants de chœur, contenant toutes les messes et les vêpres sur tous les tons, prix 10 cts. Le Graduel, et le Vespéral, sont certainement les deux livres les mieux imprimés qui soient sortis de l'imprimerie Delisle.

La reliure est très forte, et solide. Prix des 2 vols. \$3.50. On les trouvera à la même librairie, vin de messe, Cierges Pascals, Encens, de très qualité Bougies, Lampions, Huile d'olive, etc., etc. Messieurs du clergé, et les communautés religieuses sont invités à venir faire leurs achats à cette librairie. Ils seront certains d'être servis avec ponctualité, et à des prix très modérés.

J. A. Langlais,

LIBRAIRE-ÉDITEUR,

177, rue St-Joseph, St-Roch,

QUÉBEC.

Québec, 29 Mars 1887

61

L. BROUSSEAU,

Imprimeur et Editeur Propriétaire

— DU —

"COURRIER DU CANADA."

— ET DU —

"JOURNAL DES CAMPAGNES"

No. 9, Rue Buade, Haute-Ville.

QUEBEC.

IMPORTATEUR DE

CIRE, CIERGE, ETC.

— ET —

Fournisseurs des Fabriques

Impressions de toutes especes, telles que:

TETES DE COMPTES,

MEMORANDUMS,

CARTES DE VISITE,

RAPPORTS,

CHEQUES, et BILLETS,

PLACARDS, AFFICHES,

DRAFTS, ENVELOPPES,

CATALOGUES, LISTES DE PRIX,

MONOGRAMMES,

CARTES D'AFFAIRES,

PROGRAMMES, CIRCULAIRES,

LETTRES FUNÉRAIRES, Etc, Etc

— aoo —

On exécutera pour avocats :

BLANCS DE SOMMATION,

DEMANDE DE PLAIDOYER.

FIAT,

COMPARUTION,

DECLARATION SUR BILLETS,

DECLARATION ACTE HYPOTHECAIRE,

SUBPENA.

AFFIDAVIT,

INSCRIPTION

INVENTAIRE DE PRODUCTION.

Pour Notaires :

BLANCS DE BILLETS,

QUITTANCE,

PROCURATION,

TRANSPORT,

CONTRATS DE VENTE,

CONTRATS DE MARIAGE

PROTET,

D'OBLIGATION,

BAUX A LOYER,

SAISIE-ARRÊT APRES,

JUGEMENT,

BREF DE SAISIE-GAGERIE,

PROCES-VERBAUX DE SAISIE,

OPPOSITION CONTRE VENTE DE MEUBLES,

MÉMOIRE DE FRAIS, ETC.

Arbres d'ornementation

M. JOSEPH BOIVIN, de Saint-Ambroise, est déjà connu de nos lecteurs comme un ébéniste jouissant d'une grande réputation.

Nous aimons à le signaler au public encore une fois, et le soin particulier qu'il donne à l'entretien des arbres fruitiers et à ceux destinés à orner les demeures des maisons. Il a constamment en mains des rosiers, des pruniers, des pommiers, etc.

M. Boivin invite les personnes qui désirent orner leurs demeures en plantant des arbres de choix à visiter la collection qu'il possède et qu'il vend à des prix extrêmement réduits.

Québec, 12 sept 1887—1m

665

Guide Floral

— DE —

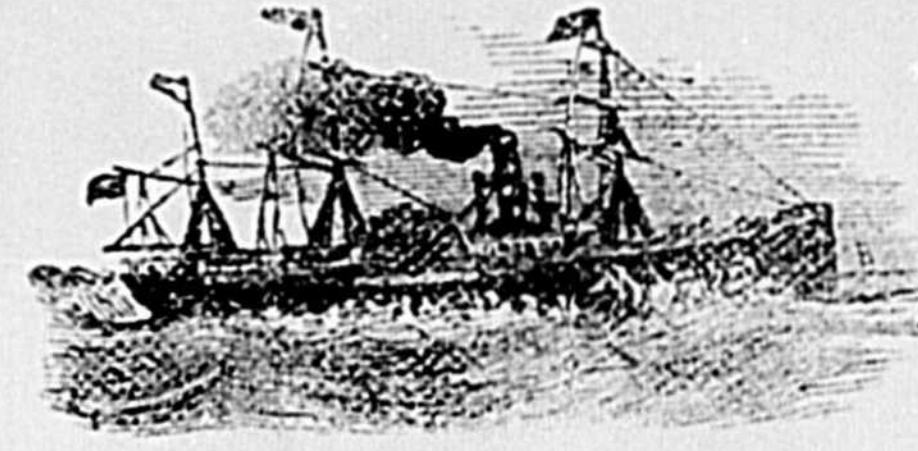
VICK.

LE GUIDE FLORAL DE VICK pour 1888 est mieux fait que jamais, et devrait être entre les mains de toute personne qui désire acheter des graines, plantes ou bulbes. Il contient trois planches coloriées, des milliers de gravures, et près de 150 pages, où l'on peut se renseigner sur ce que l'on doit acheter, où acheter, sur le plus bas prix pour des marchandises de valeur. Le prix du GUIDE est de 10 cts seulement, y compris un certificat donnant droit à 10 cts de graines en valeur.

JAMES VICK, GRAINETIER,

Rochester, N.-Y.

Québec, 12 janvier 1888—3f.



LIGNE ALLAN.

Sous contrat avec le gouvernement du Canada et de Terre-Neuve pour le transport des Mâles

CANADIENNES ET DES ETATS-UNIS.

1887 Arrangements d'Hiver—1888

Les lignes de cette compagnie se composent de six vapeurs en fer à double engin suivants, construits sur la Clyde. Ils contiennent des compartiments à l'épreuve de l'eau, sont sans rivaux pour la force, la rapidité et le confort, sont équipés avec toutes les améliorations modernes que l'expérience pratique a pu suggérer, et tous ont affectés les plus rapides traversées dont il soit fait mention dans les annales maritimes.

Vaisseau	Tonnage	Commandants
NUMIDIAN.....	6100 en construction	
PARISIAN.....	5400 Capt James Wylie.	
SARDINIAN.....	4650 Lt Smith, R N R	
POLYNESIAN.....	4100 Capt J Ritchie.	
SARMATIAN.....	3600 " J Graham.	
CIRCASSIAN.....	4000 " W Richardson.	
PERUVIAN.....	3400 " H Wylie.	
NOVA SCOTIAN.....	3300 " H R Hughes.	
CASPIAN.....	3200 Lt R Barrett R N	
CARTHAGINIAN.....	4600 Capt A Macneil.	
SIBERIAN.....	4600 " R P Mos.	
NORWEGIAN.....	3531 " J G Stephen.	
HIBERNIAN.....	3440 " John Brown.	
AUSTRIAN.....	2700 " J Ambury.	
NESTORIAN.....	2700 " W Dalziel.	
PRUSSIAN.....	3000 " A McDougal.	
SCANDINAVIAN.....	3000 " John Park.	
BUENOS AYREAN.....	3800 " J Scott.	
COREAN.....	4000 " C J Menzies.	
GRECIAN.....	3600 " C E LeGallais.	
MANITOBIAN.....	3150 " R Carruthers.	
CANADIAN.....	2800 " John Kerr.	
PIEMONTESE.....	2800 " D McKillop.	
WALDESIAN.....	2800 " D J James.	
LUCCERNE.....	2800 " W S Main.	
NEWFOUNDLAND.....	1500 " C Myles.	
ACADIAN.....	1350 " F McGrath.	

La voie la plus courte sur mer entre l'Amérique et l'Europe, la traversée s'effectuant en cinq jours seulement d'un continent à l'autre.

Ligne de la Malle de Liverpool			
Steamers	De Liverpool à	De Baltimore à	De Halifax à
	via	via	via
	Halifax	Halifax	Liverpool
PARISIAN.....	Jeu 15 mars	Mardi 3 avril	Samedi 7 avril
POLYNESIAN.....	29 " 17 "	21 "	24 "
SARDINIAN.....	12 avril	1 mai	5 mai

LE DEPART D'HALIFAX se fait A DEUX HEURES P. M.,

ou à l'arrivée des trains de l'Intercolonial venant de l'Ouest.

PRIX DU PASSAGE DE QUÉBEC VIA HALIFAX

Cabine.....\$60 00, \$75 00 et \$85
Suivant les accommodements. \$300
Entrepont.....\$2
Billets de retour à prix réduits.

LIGNE DE GLASGOW

De Glasgow	Steamers.	De Boston vers le	De Philadelphie vers le
23 mars	GRECIAN.....	19 avril	
29 "	CARTHAGINIAN.....	15 avril	
4 avril	SCANDINAVIAN.....	21 avril	
6 "	COREAN.....	7 avril	
11 "	SIBERIAN.....	8 avril	
18 "	CANADIAN.....	8 mai	

Les lits sont invariablement payables d'avance. Un médecin expérimenté se trouve dans chaque steamer.

Des connaissances sont données à Liverpool et dans les ports du continent pour tous les ports au Canada et des Etats-Unis.

Pour plus amples détails, s'adresser à

ALLANS, RAE & Cie,

Agents.

Québec, 5 avril 1888.

Israel Dumais,

NOTAIRE.

M. DUMAIS a ouvert son bureau à S. LOUIS DE METABETCHOUAN, (Lac St Jean, P. O., CHAMBOUR), près de la jonction du chemin de fer de Québec et du Lac St Jean, où il a fixé sa résidence.

Il informe le public qu'il s'occupe spécialement de sa profession, de colonisation, de prêts hypothécaires, de vente de terres et de collection.

Etabli au Lac St Jean depuis dix-neuf ans, et agent des Terres de la Couronne depuis quinze ans, est, par conséquent, en état de donner les meilleurs renseignements possibles aux colons qui désirent s'établir au Lac St Jean.

Il est aussi agent de la New-York Life Insurance Company et de la Liverpool, London and Globe, contre le feu.

Québec, 13 janvier 1888.

ELIXIR

Préparée par les Sœurs de l'HO

PITAL DU SACRÉ-CŒUR

Cet elixir contient (à l'état soluble et assimilable) tous les principes du sang heureusement associés à l'esprit de vin et au célèbre Fer Bravais.

C'est un composé alimentaire et médicamenteux qui demande le moins de travail possible de l'estomac, pour être absorbé dans le sang et qui, de plus, active l'appétit et la digestion, le rendant ainsi supérieur, dans son usage, à tous les extraits de bœuf. L'expérience de plusieurs années a prouvé que c'est le remède le plus prompt et le plus actif pour enrichir le sang, pour combattre la tendance à la consommation et la dyspepsie des personnes débiles.

Maintenant en vente

au bureau du

"Courrier du Canada."

HISTOIRE DE LA

Paroisse du Cap Santé

DE 376 PAGES,

Par M. l'abbé F.-X. GATIER.

Le prix est de 50 cts

La Véritable
EAU de FLORIDE
— DE —
Murray & Lanman.
LE PLUS EXQUIS
de tous les
Parfums pour la Toilette
Supérieure à l'Eau de Cologne par la délicatesse de son arôme et la fraîcheur et permanence de son parfum sur le Mouchoir.
DANS LE BAIN
elle rafraîchit le Corps et vivifie le Cerveau.
Se méfier des Contrefaçons.
LA
SALSEPAREILLE-BRISTOL



EST UN REMÈDE INFALLIBLE

pour guérir radicalement toute maladie provenant de l'Impureté du Sang, le Rhumatisme, les Plaies Invétérées et toutes les Affections de nature éruptive, scrofuleuse ou syphilitique.

Le Remède de Famille par excellence.

LA PLUS GRANDE MERVEILLE

DU TEMPS MODERNE.



Les Pilules et

Onguent Holloway !

LES PILULES purifient le sang, et guérissent les troubles de l'estomac, de l'intestin, des reins et des intestins. Elles donnent la force et la santé aux constitutions débiles, et sont d'un secours inappréciable dans les indigestions des personnes du sexe de tout âge. Pour les enfants et les vieillards, elles sont d'un prix inestimable.

L'ONGUENT

est un remède infallible pour les douleurs dans les jambes, la poitrine, pour les vieilles blessures, plaies et ulcères.

Il est excellent pour la goutte et le rhumatisme.